Nos conseils

CONDUCTEURS

- Un véhicule en marche arrière n'est jamais prioritaire
- La marche arrière doit toujours se faire à l'allure du pas
- Quand la visibilité n'est pas suffisante, la manoeuvre doit être sécurisée par une autre personne

PIÉTONS

- Ne pas passer derrière un véhicule qui fait une marche arrière
- Porter des écouteurs sur les oreilles ou pianoter sur un téléphone portable est source d'inattention
- Toujours s'assurer d'être vu par le conducteur d'un véhicule

À savoir

Chaque année, de nombreux piétons sont renversés lors d'une manœuvre de recul. Seule une plus grande attention, à la fois des conducteurs et des piétons, pourra nous permettre de réduire efficacement le nombre de piétons blessés ou morts.

Police de Lausanne
Brigade de la prévention routière
Rue St-Martin 33, 1005 Lausanne
Tél.: 021 315 37 90
Tél. centrale: 021 315 15 15
www.lausanne.ch/police
N° d'appel d'urgence: 117

©Alinea Edition 2014

Prévention des accidents

VÉHICULES EN MARCHE ARRIÈRE & PIÉTONS...

DANGER!

POLICE Lausanne

Lausanne

PIÉTONS,
un chauffeur qui recule ne vous
voit pas toujours!
Etre distrait augmente le danger...

CONDUCTEURS,
en reculant, attention aux piétons!
Faites-vous aider en cas
de mauvaise visibilité...

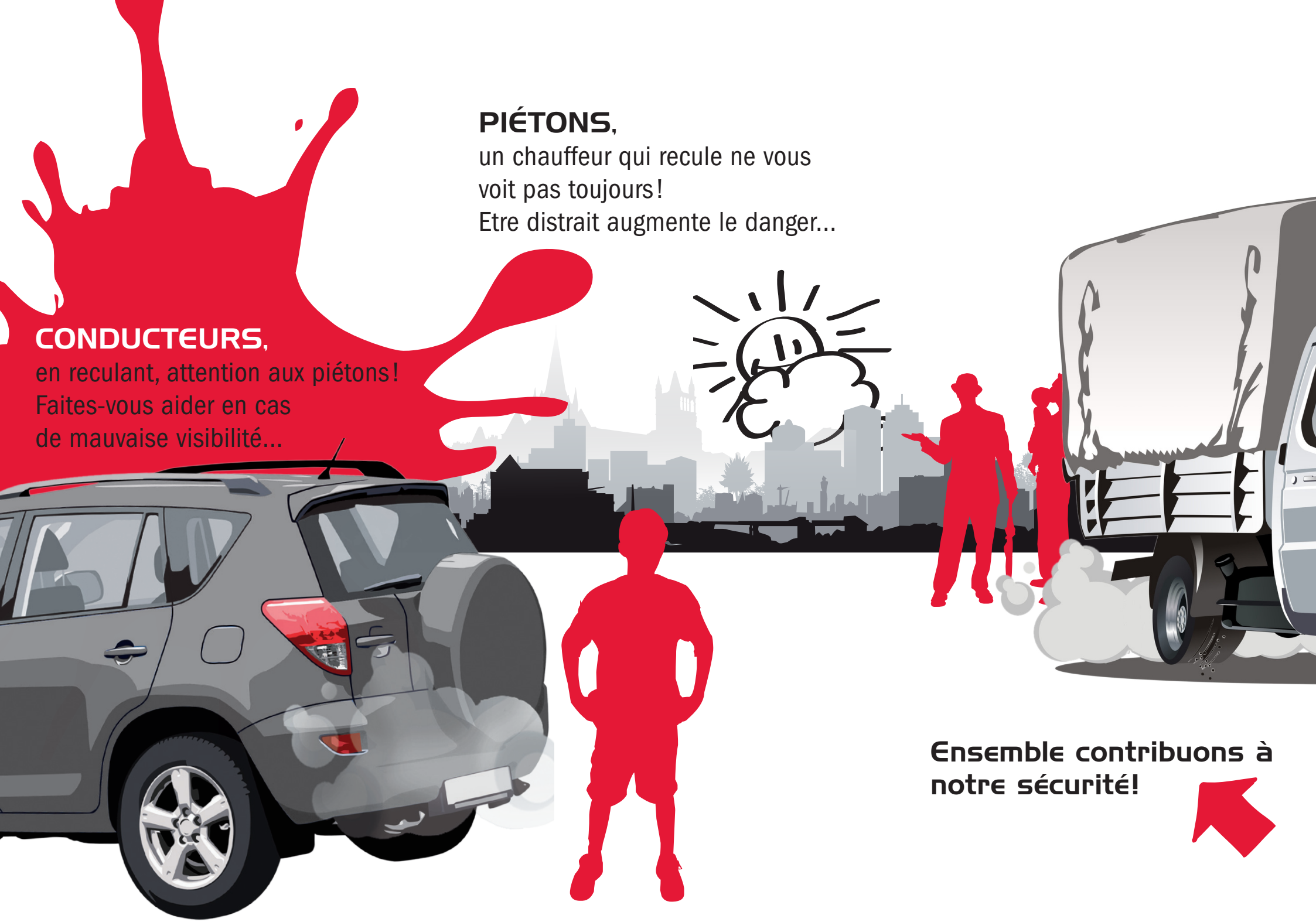

Ensemble contribuons à notre sécurité!